

Si les chrétiens obligent les musulmans à insulter le Prophète, ils doivent l'appeler Hamed, comme les chrétiens le font. Et ne pas le considérer comme envoyé de Dieu, sinon [...] comme un personnage juif nommé Ahmed. Le morisque qu'on oblige à aller à l'église, à l'heure où il doit faire sa prière selon le rite musulman, en est dispensé, et elle lui est comptée comme accomplie... Cependant, s'il s'est avéré compliqué pour lui de prier pendant la journée, il peut le faire la nuit. Le rite de la purification pour faire la prière peut aussi être remplacé par d'autres moyens... comme plonger dans l'eau de mer, ou passer une substance propre sur le corps, comme la terre ou le bois. En outre, s'il est contraint de boire de l'alcool et de manger le porc, il peut le faire, à condition de le considérer comme un péché... De plus, si on impose aux morisques de renier leur religion, ils se doivent de tergiverser dans leurs réponses...

Lettre envoyée en 1504 par le mufti algérien Ahmed Ben Abi Joumaa Al-Maghraoui Al-Ouahrani décédé en 1529. Document trouvé par Abdellah Inane à la Bibliothèque vaticane.